

## DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

**Séance du 14 septembre 2021**

CP2021\_09\_48  
id. 5884

*Le 14 septembre 2021, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence Madame Marie-Claude NEGRE, première Vice-Présidente du Conseil Départemental, conformément à l'article L.3122-2 du code général des collectivités territoriales.*

*Nombre de membres de la commission permanente : 19  
Quorum : 7*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, M. CROS, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme SARDEING, M. VAISSIERES*

*Sont représentés :*

*M. DEPRINCE (pouvoir à M. CROS), Mme LE CORRE (pouvoir à M. GONZALEZ), M. LOPEZ (pouvoir à M. GONZALEZ), Mme SINOPOLI (pouvoir à Mme SARDEING), M. WEILL (pouvoir à Mme NEGRE)*

*Sont absents :*

*M. DESCAZEAX*

*Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-699 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer..*

### **DÉLIBÉRATION**

## **EQUIPEMENTS DE LOISIRS ET TOURISME DE PLEINE NATURE**

## COMMUNE DE MOLIÈRES AMÉNAGEMENTS SUR LA BASE DE LOISIRS DU MALIVERT

---

La loi NOTRe définit un champ de compétence partagé pour le tourisme au titre duquel le Département est habilité à poursuivre directement son soutien aux activités touristiques tant qu'elles n'ont pas une finalité d'aide aux entreprises.

Dans ce cadre, le schéma départemental de développement du tourisme et des loisirs a été approuvé lors de la réunion consacrée au vote du compte administratif le 28 juin 2017 par l'Assemblée départementale pour la période de 2017 à 2021. Ce dernier décline les politiques d'investissement en matière de tourisme sur les axes suivants :

- aides à la structuration et au renforcement des offres et pôles touristiques,
- aides à la qualification des sites de visites, étude et création de pôles thématiques,
- aides à la qualification des hébergements touristiques sous maîtrise d'ouvrage publique,
- aides au renforcement de l'organisation partenariale de la mise en réseau, formation et outils en direction des offices de tourisme.

Dans ce contexte, la politique d'aide en matière de soutien aux équipements de loisirs et tourisme de pleine nature permet d'accompagner les projets d'équipements de loisirs liés à l'eau et les aménagements de loisirs en lien avec une thématique ou activités de pleine nature.

\*Calcul du financement départemental :

### Les équipements de loisirs liés à l'eau :

L'aide départementale est calculée sur la base d'une dépense subventionnable plafonnée à 100 000 € HT composée de :

- 75 000 € HT pour les frais d'équipements directement liés à la plage,
- 25 000 € HT pour les frais d'équipements indirects

à laquelle s'applique un taux de subvention fixé à 30 %.

### Les aménagements de loisirs en lien avec une thématique ou activités de pleine nature :

L'aide départementale est calculée sur la base d'une dépense subventionnable plafonnée à 45 000 € HT à laquelle s'applique un taux de subvention fixé à 30 %.

Il est proposé d'examiner le dossier de demande de subvention suivant qui relève de cette politique.

Par délibération du conseil municipal du 12 avril 2021, la commune de Molières a approuvé le projet de modernisation et de mise aux normes d'installation sur la base de loisirs du Malivert située au pied du village.

Cet espace de loisirs se compose d'une plage de sable blanc labellisée « pavillon bleu » depuis plus de 10 ans, d'équipements sportifs, de loisirs (baignade surveillée, aquaparc, snack, camping, parcours de santé, aire de jeux, activités nautiques...) et d'espaces naturels.

Deux opérations liées à la politique départementale relative à l'équipement de loisirs et tourisme de pleine nature sont envisagées après la saison touristique 2021, afin de répondre aux exigences de sécurité et d'esthétiques du site.

### **1°) Réaménagement et intégration paysagère du ponton d'accostage des embarcations (dossier 00003463)**

Il s'agit de remplacer le ponton existant, dont la dalle en béton présente des signes de faiblesse, par une structure à armature métallique et habillage en bois qui s'intègre dans l'environnement naturel du site, compatible avec l'image et les valeurs véhiculées par le label « pavillon bleu » que la commune s'emploie à conserver.

Le coût de cette opération s'élève à 28 820 € HT soit 34 584 € TTC.

Le plan de financement est le suivant :

- Département.....	7 500 €
- État sollicité à hauteur de 40 %.....	11 528 €
- Région Occitanie sollicitée à hauteur de 8,7 %..	2 507 €
- Autofinancement de la commune.....	13 049 €
	-----
Total TTC	34 584 €

C'est donc une aide départementale d'un montant de 7 500 € correspondant à 30 % de l'investissement ramené au montant subventionnable de 25 000 € HT qui est sollicitée pour ce projet de réaménagement et d'intégration paysagère du ponton d'accostage des embarcations.

**2°) Aménagement d'infrastructure en lien avec la qualité des eaux de baignades**  
**(dossier 00003551)**

Pôle majeur de tourisme vert et familial du Quercy Caussadais, le site reconnu pour la qualité de son eau et son environnement naturel préservé, attire chaque année plus de 37 000 visiteurs indispensables à l'économie locale.

Après une première phase de travaux de sécurisation réalisée en 2020, la réglementation impose aujourd'hui des travaux d'étanchéité et de mise aux normes de deux évacuateurs de crue.

Ces travaux ont pour but de conserver le label « Pavillon bleu » et ainsi pérenniser l'attractivité de la base de loisirs du Malivert.

Cette opération renforcera le caractère écotouristique du site, son image de milieu naturel préservé accessible à toute la famille, et un environnement géré de manière durable et responsable.

Le coût de cette opération s'élève à 158 570 € HT soit 190 284 € TTC.

Le plan de financement est le suivant :

- Département.....	22 500 €
- État sollicité à hauteur de 40 %.....	63 428 €
- Région Occitanie sollicitée à hauteur de 8,7 %..	13 795 €
- Autofinancement de la commune.....	90 561 €
	-----
Total TTC	190 284 €

C'est donc une aide départementale d'un montant de 22 500 € correspondant à 30 % de l'investissement ramené au montant subventionnable de 75 000 € HT qui est sollicitée pour ces travaux de mise aux normes directement liés au maintien d'une eau de qualité.

Ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental sur l'article 204142, sous-fonction 94 de l'exercice en cours (FITE).

Autorisation de Programme 2021	50 000 €
Engagement à la présente commission	30 000 €
Restant disponible sur l'exercice 2021	20 000 €

## **DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 juin 2017 relative au schéma départemental du tourisme et des loisirs 2017-2021,

Considérant le projet de modernisation de la base de loisirs du Malivert porté par la commune de Molières,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées et au titre de l'aide pour les équipements de loisirs et tourisme de pleine nature, l'attribution des subventions départementales à la commune de Molières (aménagement sur la base de loisirs du Malivert) d'un montant global de 30 000 €, ainsi réparti :
  - 7 500 € pour le réaménagement et l'intégration paysagère du ponton d'accostage des embarcations,
  - 22 500 € pour les travaux de mise aux normes directement liés au maintien d'une eau de qualité.
- Précise que ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental sur l'article 204142, sous-fonction 94 de l'exercice en cours (FITE).

Adopté à l'unanimité.

La 1ère Vice-Présidente,

Marie-Claude NEGRE